

NUTTENS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 3 711 000 euros

Siège social : 12 Allée de la tuilerie – 94440 Marolles en Brie

RCS : CRETEIL 843 627 092

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022



Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

28 rue Châteaudun – 75009 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 850€ – RCS Paris 789 994 514

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société NUTTENS SAS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NUTTENS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 juin 2023

Le commissaire aux comptes

IMPULSA Audit

Membre de la compagnie régionale
de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Proust' with a stylized flourish at the end.

Grégoire Proust

SAS NUTTENS SAS

12 RUE DE LA TUILERIE
94440 MAROLLES EN BRIE

COMPTES ANNUELS

BEXCO CONSEIL
29 Bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94440 VILLECRESNES
01.45.69.34.90

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	159 470		159 470		159 470	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles				14 916	- 14 916	- 100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	27 045	7 315	19 730	14 022	5 708	40.71
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 920 000		3 920 000	3 710 000	210 000	5.66
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 600		10 600	600	10 000	NS
	Total II	4 117 114	7 315	4 109 800	3 739 538	370 262	9.90
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	109 312		109 312	249 487	- 140 176	- 56.19
	Autres créances	1 628 470		1 628 470	820 824	807 646	98.39
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	460 653		460 653	533 918	- 73 265	- 13.72
	Charges constatées d'avance (3)	23 858		23 858	37 686	- 13 828	- 36.69
	Total III	2 222 293		2 222 293	1 641 916	580 377	35.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 339 407	7 315	6 332 093	5 381 454	950 639	17.67

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1 31/12/2021	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 711 000		3 711 000			
	Réserves						
	Réserve légale	371 100				371 100	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	803 730		- 31 409		835 138	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	244 168		1 206 238		- 962 070	- 79. 76
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	5 129 998		4 885 830		244 168	5. 00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	389 133				389 133	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	487 947		184 505		303 442	164. 46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 848		36 259		48 589	134. 01
	Dettes fiscales et sociales	146 485		137 845		8 641	6. 27
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	93 681		137 015		- 43 334	- 31. 63
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 202 094		495 624		706 470	142. 54
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 332 093		5 381 454		950 639	17. 67

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 040 071

495 624

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	474 551	144 784	619 335	367 477		251 858	68.54
Chiffre d'affaires NET	474 551	144 784	619 335	367 477		251 858	68.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			19 623	3		19 620	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			638 958	367 480		271 478	73.88
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			149 973	17 841		132 133	740.62
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			134 359	86 070		48 289	56.10
Impôts, taxes et versements assimilés			53 269	2 213		51 055	NS
Salaires et traitements			195 087	171 683		23 404	13.63
Charges sociales			126 210	64 422		61 788	95.91
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 865	3 220		2 645	82.13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			24	9		15	158.41
Total des Charges d'exploitation (II)			664 787	345 458		319 329	92.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			- 25 829	22 022		- 47 851	- 217.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	306 744		1 204 501		- 897 757	- 74. 53
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	306 744		1 204 501		- 897 757	- 74. 53
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	24 109		6 701		17 408	259. 77
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	24 109		6 701		17 408	259. 77
2. Résultat financier (V-VI)	282 635		1 197 800		- 915 165	- 76. 40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	256 806		1 219 821		- 963 015	- 78. 95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 310				5 310	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	5 310				5 310	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 512				11 512	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 240				3 240	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	14 752				14 752	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 9 442				- 9 442	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 196		13 583		- 10 387	- 76. 47
Total des produits (I+III+V+VII)	951 012		1 571 981		- 620 969	- 39. 50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	706 844		365 742		341 101	93. 26
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	244 168		1 206 238		- 962 070	- 79. 76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont caractérisés par les données suivantes:

-Total du bilan.....:	<u>6.332.093€</u>
-Total des charges	<u>706.844€</u>
-Total des produits.....:	<u>951.012€</u>
-Résultat de l'exercice.....:	<u>244.168€</u>

Les notes ou tableaux joints font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les éléments caractéristiques de l'exercice sont exposés dans le rapport de gestion du Président présenté à l'associé unique, appelé à statuer sur les comptes de l'exercice.

Note : Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- **Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles corporelles et les stocks sont évalués :

- à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les biens produits,
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit.

L'entreprise a opté pour la méthode prospective en ce qui concerne les nouvelles règles sur les actifs, amortissements et dépréciations, applicables depuis le 1er janvier 2005.

Il n'a pas été identifié de composant.

Pour les immobilisations non décomposables il est fait application de la mesure de simplification pour les PME concernant les amortissements.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage des biens et font l'objet d'une dotation unique.

- logiciels achetés: de 1 à 3 ans
- matériel d'exploitation: 5 ans
- agencements et installations: de 5 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique: de 2 à 5 ans
- mobiliers de bureau: 5 à 10 ans
- éléments d'occasion: durée probable d'utilisation du bien.

- **Créances**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Il en est notamment ainsi lors d'un règlement judiciaire ou d'une liquidation de biens d'un client. Chaque client fait l'objet d'une étude permettant d'évaluer les chances de récupération de la créance.

Note : Etat de l'actif immobilisé - TABLEAU LF 2033C

Note : Etat des amortissements - TABLEAU LF 2033C

Note : Etat des provisions - TABLEAU LF 2033D

Note : Etat des échéances des créances et des dettes - TABLEAU LF 2033A

Les créances et les dettes sont à considérer à moins d'un an.

Note : Charges à payer

Total des opérations concernées	171 359
Fournisseur factures non parvenues	47 220
Avoir à établir	93 681
Provision CP	3 953
Intéressement	13 516
Charges / CP	1 781
CVAE	198
FPC	39
Taxe sur les salaires	10 971

Note : Produits à recevoir

Total des opérations concernées	66 869
Factures à établir	65 153
Avoir à recevoir	1 716

Note : Produits constatés d'avance

Total des opérations concernées	0
---------------------------------	---

Note : Charges constatées d'avance

Total des opérations concernées	23 858
Eurecia	2 730
Assurance	1 417
Etp	1 059
Novacad	18 652

Note : Provision pour risques et charges

Néant

Note : Tableau des filiales

Filiales	% détention
SAS 3D PRINT	100
SAS 3D MEDICAL	100
SAS 3D IMMOBILIER	100
SAS 3D SURGICAL	100
SYNTROPIQ	100

Note : Composition du capital social

Le capital, de 3.711.000€, est composé de 3 711 000 parts sociales de 1€ de valeur nominale.

Note: Effectif de l'entreprise

L'effectif salarié à la date de clôture était de 2 personnes.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS NUTTENS SASdu 01012022Adresse 12 RUE DE LA TUILERIE ZAC DE LA TUILERIE 94440 MAROLLES EN BRIEau 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 10								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 12	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) 13		- de l'exercice 14	
- de l'exercice précédent 15		- de l'exercice précédent 16	
Nom et qualité du signataire NUTTENS VINCENT PRESIDENT		A MAROLLES EN BRIE le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS NUTTENS SAS</u>										Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410	14 916	412	159 470	414	14 916	416	159 470		159 470				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales agencements divers	450	1 627	452		454		456	1 627		1 627				
	Matériel de transport	460		462		464		466							
	Autres immobilisations corporelles	470	15 914	472	14 813	474	5 310	476	25 417		25 417				
Immobilisations financières		480	3 710 600	482	220 000	484		486	3 930 600		3 930 600				
TOTAL		490	3 743 057	492	394 283	494	20 226	496	4 117 114		4 117 114				
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	252	542	203	544		546	455						
	Matériel de transport	550		552		554		556							
	Autres immobilisations corporelles	560	3 268	562	5 662	564	2 070	566	6 859						
TOTAL		570	3 520	572	5 865	574	2 070	576	7 315						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES														
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5										
	CEDEE														
	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦								
1	5 310	2 070	3 240	5 310	2 070										
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	5 310	580	2 070	582	3 240	584	5 310	586	2 070	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595				
TOTAL		596	2 070	585		597		599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS NUTTENS SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	118 767
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 070
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	159 470		159 470		159 470	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles				14 916	- 14 916	- 100. 00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	27 045	7 315	19 730	14 022	5 708	40. 71
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 920 000		3 920 000	3 710 000	210 000	5. 66
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 600		10 600	600	10 000	NS
	Total II	4 117 114	7 315	4 109 800	3 739 538	370 262	9. 90
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	109 312		109 312	249 487	- 140 176	- 56. 19
	Autres créances	1 628 470		1 628 470	820 824	807 646	98. 39
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	460 653		460 653	533 918	- 73 265	- 13. 72
	Charges constatées d'avance (3)	23 858		23 858	37 686	- 13 828	- 36. 69
	Total III	2 222 293		2 222 293	1 641 916	580 377	35. 35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 339 407	7 315	6 332 093	5 381 454	950 639	17. 67

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 711 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 711 000	3 711 000		
	Réserves				
	Réserve légale	371 100		371 100	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	803 730	- 31 409	835 138	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	244 168	1 206 238	- 962 070	- 79. 76
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 129 998	4 885 830	244 168	5. 00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	389 133		389 133	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	487 947	184 505	303 442	164. 46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 848	36 259	48 589	134. 01
	Dettes fiscales et sociales	146 485	137 845	8 641	6. 27
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	93 681	137 015	- 43 334	- 31. 63
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 202 094	495 624	706 470	142. 54
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 332 093	5 381 454	950 639	17. 67

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	474 551	144 784	619 335	367 477		251 858	68.54
Chiffre d'affaires NET	474 551	144 784	619 335	367 477		251 858	68.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			19 623	3		19 620	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			638 958	367 480		271 478	73.88
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			149 973	17 841		132 133	740.62
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			134 359	86 070		48 289	56.10
Impôts, taxes et versements assimilés			53 269	2 213		51 055	NS
Salaires et traitements			195 087	171 683		23 404	13.63
Charges sociales			126 210	64 422		61 788	95.91
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 865	3 220		2 645	82.13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			24	9		15	158.41
Total des Charges d'exploitation (II)			664 787	345 458		319 329	92.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-25 829	22 022		-47 851	-217.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	306 744	1 204 501	- 897 757	- 74. 53
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	306 744	1 204 501	- 897 757	- 74. 53
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	24 109	6 701	17 408	259. 77
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	24 109	6 701	17 408	259. 77
2. Résultat financier (V-VI)	282 635	1 197 800	- 915 165	- 76. 40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	256 806	1 219 821	- 963 015	- 78. 95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 310		5 310	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 310		5 310	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 512		11 512	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 240		3 240	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	14 752		14 752	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 9 442		- 9 442	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 196	13 583	- 10 387	- 76. 47
Total des produits (I+III+V+VII)	951 012	1 571 981	- 620 969	- 39. 50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	706 844	365 742	341 101	93. 26
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	244 168	1 206 238	- 962 070	- 79. 76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2023**

Le « 30 juin 2023 », à « 09 Heures »,

La société NUTTENS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 711 000 euros ayant son siège social 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 843 627 092.

Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens.

En présence du Président.

En présence du Commissaire aux Comptes titulaire de la Société.

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Nuttens, Président de la Société, a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Validation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Fixation de la rémunération du Président ;
- Modification de l'article 24 des statuts.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du CGI, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION:

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 237 604.63 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte « report à nouveau » s'élève à 1 311 812.07 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDES VERSES
2021	250 000 €
2020	950 000 €
2019	0 €

TROISIEME DECISION :

L'associé unique constate que certaines conventions ont été conclues, au cours de l'exercice écoulé, conformément à l'article L 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique décide de fixer la rémunération de la société NUTTENS en tant que Président, à la somme annuelle de 150 000 euros.

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique décide de modifier l'article 24 des statuts de la façon suivante :

« Le Président établit dans les cas prévus par la loi le rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement. »

Le reste de l'article demeure sans changement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

L'associé unique, la société NUTTENS
Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens

NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-Brie Fr
SIRET 843 827 092 00011 - FR 65

NUTTENS
Vincent

Le Président, la société NUTTENS
Représentée par son Président, Monsieur Vincent Nuttens

NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-Brie Fr
SIRET 843 827 092 00011 - FR 65

NUTTENS
Vincent